

2022.10.20_CHSCT76_CR _____	3
2022.06.14.CHSCT76_RPS_STA_pb_casque_tir _____	9
2022.04.01.CHSCT76_CR_interOS_RSST_BSEC _____	13
2022.03.02.CHSCT76_dec_interOS_BSEC_Secu_non_negociable _	21

**Comité d'Hygiène Sécurité et
Conditions de Travail
de Seine-Maritime
20 octobre 2022**

Sauf motif de séance exceptionnelle avant la fin de l'année, cette séance était la dernière dans son format actuel, réunissant localement les administrations des Douanes, des Finances Publiques et de l'INSEE. Les instances locales qui lui succéderont (désignées « formations spécialisées ») seront propres à chacune de ces trois administrations.

La présidente du CHSCT, qu'on avait déjà sentie peu intéressée par les conditions de travail, a apparemment décidé de marquer les esprits à sa façon pour cette dernière séance. En effet, c'est avec sa casquette de directrice régionale des douanes de Rouen qu'elle a cru bon de refuser un aménagement de poste préconisé par le médecin de prévention. *Chapeau madame la présidente !*

Présentation des DUERP et PAP

Les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels et les Plans Annuels de Prévention des 4 directions régionales (INSEE, FiP, Douanes du Havre et Douanes de Rouen) ont été présentés aux représentants du personnel.

Solidaires s'est prononcée contre les plans proposés. Sans condamner le duerp et le pap en tant qu'outil, ni le travail des assistants de prévention, on ne peut se satisfaire des mesures de prévention qui, au niveau de nos directions régionales ne peuvent être que superficielles, dans un contexte général pathogène de baisse d'effectifs continue et de désorganisation des services par les réformes répétées dans nos administrations.

Il est par exemple un peu facile pour notre employeur, responsable des surcharges de travail, de prétendre protéger un·e agent·e de l'épuisement professionnel en lui proposant une formation !

Solidaires, à cette occasion, a également abordé le sujet de la dégradation de l'accueil des usagers aux Finances Publiques, cause majeure des situations conflictuelles subies par les agent·es. L'une des mesures de prévention proposées est de développer l'accueil sur rendez-vous et de réduire les plages d'ouverture ! L'administration cherche donc à présenter comme une amélioration cette poursuite d'une politique accordant toujours moins de moyens à l'accueil, menant en réalité à des délais de rendez-vous toujours plus long !

Budget 2022

Les dernières propositions de dépenses sur le solde du budget 2022 ont été validées. Il s'agit pour l'essentiel de mesures de qualité de l'air, de diagnostics et mesures concernant l'amiante, et d'interventions concernant la ventilation et les luminaires.

Refus d'aménagement de poste

Comme indiqué en préambule, l'ensemble de la représentation du personnel a découvert avec consternation qu'un aménagement de poste préconisé par le médecin de prévention pour raisons médicales avait été refusé. Il s'agissait d'une contre-indication aux contrôles physiques pour une période de plusieurs mois.

La directrice régionale des **douanes de Rouen** nous a expliqué que cela nécessitait des précisions, et qu'elle avait discuté avec le médecin pour finalement considérer que, si, le contrôleur de visite pouvait bien faire des contrôles physiques, en n'allant pas trop loin, sans prendre de marchandises, sans monter dans des camions... Le médecin de prévention, heureusement présent, a pu confirmer son avis à savoir « pas de contrôle physique ».

Devant le tollé général des représentants du personnel, la directrice a fini par indiquer qu'elle accepterait cet aménagement sur la base d'une nouvelle fiche « plus claire » avec la mention « poste sédentaire ».

On comprend qu'il fallait sauver la face... la préconisation était pourtant parfaitement claire, et comportait bien cette mention !

Exercices d'évacuation

Solidaires a soulevé une difficulté concernant l'évacuation du **Centre De Contact (Finances Publiques de Rouen)** : il n'y a qu'une seule sortie, étroite par rapport aux effectifs présents dans le bâtiment. Le point sera étudié par l'administration. Par ailleurs, concernant ce même site, nous avons eu confirmation que le télétravail pourra être accordé au besoin selon les nuisances sonores occasionnées par les travaux du voisinage.

Concernant les évacuations, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a plaidé pour une formation de l'ensemble des agents aux fonctions de guide et serre-files, et pour une organisation collective de répartition de ces rôles lors des évacuations.

Registre Santé et Sécurité au Travail

Nous avons demandé des précisions quant à la possibilité d'accéder aux douches de la CELTICS pour les agents du **Bureau Central des Douanes du Havre**. Il nous est indiqué qu'elles seront prochainement accessibles.

Concernant ce même site, nous avons signalé notre inquiétude concernant la dégradation du matériel (bureau, fauteuils) de la **Cellule de Levée de Doute**. Il nous est assuré qu'il sera remplacé.

Accidents de service (Douanes)

Un nouvel accident est survenu lors d'une séance de formation TPCI (Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention), occasionnant plusieurs mois d'arrêt. **Solidaires** a rappelé à cette occasion que ces formations sont malheureusement une source d'accidents qui doit amener l'administration à s'interroger. Les heures de sport accordées aux agent·es de surveillance ont été supprimées, alors qu'elles permettaient de contribuer à la bonne condition physique des agent·es, qui est un moyen de diminuer les risques, en formation comme en service.

Rétablissons les heures de sport !!

Fiches de signalement

Solidaires est intervenu par rapport à une fiche de signalement du PGAS (**Douanes du Havre**). L'incident met en lumière la responsabilité particulière des cadres dans les risques psychosociaux des agent·es : un non respect de la voie hiérarchique suffit à générer de fortes tensions !

Service Technique Automobile du Havre (Douanes)

A la demande d'une organisation syndicale, la situation au STA a été ajoutée à l'ordre du jour. Des représentants du personnel expriment des doutes sur la pertinence de la solution de médiation proposée par l'administration pour surmonter le conflit interpersonnel.

Il est demandé à ce que le médiateur présente sa démarche y compris aux acteurs de prévention.

L'assistante de service social rappelle l'existence du réseau France-Victimes qui permet une prise en charge de toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale, que celle-ci soit juridiquement établie ou non.

Rénovation de la cité administrative - Réinstallation de la DRFiP

Après la tranche 2, c'est maintenant la tranche 3 qui entre en phase de « microzoning ». Les derniers services de la DRFiP (sauf la paierie régionale et la trésorerie du CHU) rejoindront alors la cité :

- la Trésorerie Rouen Métropole
- les deux Brigades Départementales de Vérification
- la Brigade de Contrôle et de Recherche
- le Pôle de Contrôle et d'Expertise
- le Pôle de Recouvrement Spécialisé
- la Trésorerie Amendes
- le centre de contact

Nous nous félicitons que nos remarques aient été satisfaites pour l'essentiel concernant l'installation du Centre de Contact, à l'exception de l'espace disponible et surtout de la taille des bureaux.

Un représentant du personnel alerte l'administration sur les fuites de plus en plus préoccupantes dans le garage.

Contrôle des espaces confinés des navires (Douanes)

L'école nationale des douanes de La Rochelle a procédé à des modifications de son guide de formation sur le contrôle des espaces confinés, suite à des travaux menés en lien avec l'ISST aéro-maritime (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail). Le cahier des charges de la formation doit être maintenant présenté pour information aux représentants des personnels en comité technique au niveau national.

Une organisation syndicale a demandé en complément : que soient exigées les formations de contrôle des navires de niveau 1 et 2 avant d'accéder à cette formation, considérée comme un niveau 3 ; que soient prévus les recyclages périodiques pour conserver l'habilitation ; que soient précisées les instructions concernant ces contrôles (temps de ventilation des espaces à contrôler).

Schéma directeur de l'immobilier (Douanes)

Les projets d'implantations et de densification des services de l'état sont pilotés par les préfetures et sous-préfetures dans le cadre du nouveau schéma directeur de l'immobilier de l'État en région Normandie pour la période 2023/2028. L'objectif de réduction de 60% des consommations énergétiques d'ici 2050, prévu au décret tertiaire découlant de la loi de transition énergétique, aura des conséquences importantes sur ces projets.

En ce qui concerne la **douane du Havre**, de nombreux sujets se présentent :

– Relogement du secteur **EAT**

La nouvelle implantation n'est pas connue. A ce stade, le seul nouvel espace accessible pour des services douaniers serait au 1er étage du bâtiment de la Direction Inter-Régionale de la Mer, accolé au Bureau Central. Une convention d'occupation est en cours de rédaction par le Responsable de la Politique Immobilière de l'Etat, avec un potentiel de 35 postes de travail.

– Relogement du secteur **Océan** (prévu au bâtiment Darse4)

– Rénovation du **CREPS**
(mise au normes des risques technologiques et densification)

– Evolution possible du **PIF PEC**

– Libération du bâtiment de la **DR**

– Rénovation des espaces de travail de Surveillance (possibilité d'une implantation des brigades sur le site de la **BSEC**, démolition prévue du bâtiment de la **BSEP**)

– Rénovation du **Bureau Central** (pour l'efficacité énergétique)

Nous apprenons également à cette occasion que le projet de déménagement des services de **l'Hôtel des Douanes de Rouen et de l'INSEE** dans une nouvelle cité administrative est suspendu, pour une question de budget. La décision de l'implantation future de ces services dépendra d'une estimation du budget pour une rénovation thermique du bâtiment de l'Hôtel des Douanes.

Questions diverses

Un nouveau rapport d'évaluation de la qualité de l'air au **sous-sol du Bureau Central des douanes du havre** conclut à une nette amélioration depuis les mesures de l'année dernière, ayant détecté du xylène et du toluène émanant vraisemblablement de marchandises stockées. L'ouverture d'un vasistas et le désencombrement de la zone ont permis l'amélioration de la situation. Une nouvelle ouverture sera appliquée pour viser une qualité de l'air « excellente » au regard du taux de composés organiques volatils.

Solidaires a relayé des demandes bâtementaires des SGC (Service de gestion Comptable) de **Grand Quevilly** et **Menil-Esnard**.

Solidaires a alerté sur le mal-être exprimé au **SPFE** (Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement) de Rouen. Nous ne partageons pas l'avis de la direction qui estime que les actions envisagées permettront de normaliser la situation !

Solidaires était représentée par :

Christine Davoine (INSEE) ; Nicolas Marinier (FiP) ; Samuel Dréan (Douanes)



Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires
DOUANES

Solidaires
finances
Sud
INSEE

Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de Seine-Maritime 14 juin 2022

Rénovation de la cité administrative - Réinstallation de la DRFiP

Peu d'informations nouvelles auront été apportées durant cette séance.

Un comité de pilotage est prévu par la préfecture pour envisager la répartition des différentes administrations selon les étages (« macrozoning »). La liste des services accueillis s'allonge : ARS, DREETS, DDETS, DRAC, DRAF... nous approchons maintenant des 1900 agents ! Les services accueillant du public ne pourront en tous cas se situer qu'au rez-de-chaussée.

La direction semble avoir des difficultés à faire valoir ses besoins concernant les salles de formation auprès du maître d'œuvre. En particulier, la jauge annoncée semble optimiste.

Suite à l'annonce de l'installation du Centre de Contact dans la cité, nous exprimons notre inquiétude concernant le respect des préconisations de l'INRS spécifique aux centres d'appel.

Des critiques sont également formulées sur l'accès aux agent.es à mobilité réduite : le parcours est complexe et comprend des portes qui ne sont pas adaptées. La direction indique être consciente de ces insuffisances et sollicite auprès du maître d'ouvrage une automatisation ou une assistance à l'ouverture pour ces portes. Le CHSCT prévoit prochainement la visite du parcours PMR par une délégation.

Registre Santé et Sécurité au Travail

Une mention dans le registre de la **Direction Régionale des Douanes du Havre** signale d'inquiétantes fissures dans le bâtiment. Ces fissures font suite à des problèmes d'étanchéité de longue date, et plus récemment aux travaux de construction d'un bâtiment voisin. Selon le Pôle Moyens et Ressources, la structure n'est pas affectée. Le rapport d'expertise a été demandé par les représentants du personnel.

Au **Bureau de Douanes de Rouen Port**, le local à saisies du 1er étage est mentionné du fait des émanations désagréables qui en proviennent. Si une réflexion sur les locaux de stockage de saisies a déjà donné lieu à des mesures de prévention sur les sites du Havre, il apparaît que d'autres sites pourraient être examinés. Il ne s'agit pas seulement du stockage de matières dangereuses, mais également de marchandises comme les contrefaçons d'où peuvent émaner des composés organiques volatils.

Accidents de service

Après une séance de tir au stand d'Octeville sur mer, au cours de laquelle le casque de protection a glissé, un agent des **douanes du Havre** a souffert de troubles auditifs. Une organisation syndicale signale que l'accident est dû à un défaut du casque et sollicite la dotation de casques individuels ou de bouchons auditifs. L'administration va étudier cette proposition.

Fiches de signalement

Par les multiples signalements communiqués, nous constatons encore et toujours que les **agent.es d'accueil des Finances Publiques** restent régulièrement exposés.es à des comportements agressifs des usagers.

Nous rappelons que l'Administration ne peut se retrancher derrière une évolution globale de l'incivilité, car elle porte également une part de responsabilité dans la défiance des usagers due au recours toujours plus large à l'informatique au détriment de l'accueil physique et de la qualité du service public.

Dans ce contexte défavorable nous préconisons l'affichage d'un avertissement légal à l'accueil, et l'action effective en justice de l'administration contre les fautifs.

Plusieurs signalements soulèvent des risques psycho-sociaux au **Service Technique Automobile** (Douanes du havre).

Une délégation intersyndicale du CHSCT a formulé plusieurs propositions concernant l'organisation du service, dont l'affectation d'un encadrant local, la délocalisation de la fonction de secrétariat, une expertise de la Psychologue du Travail et des Organisations, l'intervention d'un tiers.

La direction, qui ne perçoit pas de gravité et d'urgence dans la situation actuelle, va proposer une médiation pour tenter de surmonter certaines difficultés interpersonnelles. La question de la délocalisation du secrétariat est différée jusqu'au prochain recrutement à ce poste.

Budget 2022

La présidente, qui ne craint pas de prendre des libertés avec le fonctionnement de l'instance, a surpris et déçu les représentants des Finances Publiques et de l'INSEE en décidant, sans même l'évoquer en séance, de ne pas présenter les dépenses proposées par ces administrations (achat de pédales pour fontaine à eau et marquages de câbles électriques).

Par ailleurs, la formation de conduite automobile, ayant reçu beaucoup d'inscriptions, a fait l'objet d'un réengagement de crédits.

Médecine de prévention

Concernant les **agent.es dits vulnérables** aux formes graves de covid19, il n'y a pas de modification pour le moment des modalités du décret. Leur situation au regard du télétravail perdurera au-delà du 31 juillet si l'état d'urgence est prorogé. Dans le cas contraire, le retour en présentiel sera organisé de manière progressive, sous la supervision de la médecine de prévention, qui concentrera particulièrement son attention sur les agent.es en télétravail complet.

Nous rappelons que la situation de la médecine de prévention dans notre département est dégradée, le Docteur Lemonnier étant seul médecin en poste depuis le départ à la retraite du Docteur Bahaut, et en attente du recrutement de son successeur.



**Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail
de Seine Maritime
1er avril 2022**

Ordre du jour

- 1. Approbation du PV du CHS CT du 25 octobre 2021**
- 2. Approbation du PV du CHS CT du 1er février 2022**
- 3. Compte rendu de la visite du 3 mars 2022 d'une délégation du CHS-CT à la cité Saint-Sever**
- 4. Points obligatoires : Fiches de signalement, Accidents de travail, Registre Santé et Sécurité au Travail, Exercices évacuation incendie**
- 5. Point budget**
- 6. Présentation de la Note d'Orientation Ministérielle**
- 7. Point sur la crise sanitaire**
- 8. Présentation des études ergonomiques sur l'accueil au CFP de Dieppe et de l'espace partagé de Cany-Barville**
- 9. Questions diverses Finances Publiques, Douanes, INSEE**

En réponse à la déclaration liminaire intersyndicale, la présidente balaie d'un revers de main la plupart des sujets en indiquant que cela relève du niveau national. Cependant les conséquences en sont bien locales.

Quant aux points locaux mis en avant dans cette liminaire:

- sur notre demande d'un calendrier prévisionnel des séances, après de longs débats ubuesques, la présidente a accepté de respecter le règlement intérieur, à savoir de fournir un calendrier prévisionnel sur 6 mois. Ouf.

- Sur l'action commune pour le recrutement d'un médecin de prévention, la présidente nous transmettra prochainement le courrier qu'elle a adressé au secrétariat général.

Le médecin de prévention intervient pour préciser qu'elle doit revenir sur son cœur de métier, en priorisant les tâches : elle s'occupe des agents, et ne suivra plus les groupes de travail comme celui sur le DUERP.

Les médecins de prévention, laissant les enquêtes pour cas contact covid aux chefs de services via les Assistants de Prévention, se chargeront des événements graves, et de la reprise des visites annuelles et bi-annuelles.

L'infirmière pourra, du fait de sa formation, faire des visites quinquennales et notamment quand le logiciel sera opérationnel.

Nous avons proposé, sans réponse de la présidente, de demander un rendez-vous avec le Secrétariat Général pour plaider en faveur du recrutement d'un médecin supplémentaire.

- sur les fiches de signalements, la présidente indique qu'avant de les communiquer au CHSCT, l'administration doit les avoir analysées pour y apporter une réponse. Pour nous, un signalement n'est jamais anodin et révèle parfois une situation à traiter urgemment, c'est pourquoi nous demandons à en être informés systématiquement aussi tôt que possible.

Nous revenons longuement sur les fiches de signalement du STA des douanes (Service Technique Automobile) : la présidente nous dit ne pas en avoir connaissance, alors qu'elles avaient été particulièrement signalées par courriel du secrétaire du CHSCT à la présidente, sans réponse de celle-ci.

Au final, l'intersyndicale demande une interruption de séance.

Au retour, l'intersyndicale demande le respect du rôle du secrétaire du CHS-CT par la présidente et une visite de service rapide du STA.

La présidente présente ses excuses au secrétaire et accepte la visite de service.

Le CHS-CT peut alors reprendre son cours normal.

1. Approbation du PV du CHS CT du 25 octobre 2021

Les organisations présentes à cette précédente séance valident le procès-verbal.

2. Approbation du PV du CHS CT du 1er février 2022.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Compte rendu de la visite du 3 mars 2022 d'une délégation du CHS-CT à la cité Saint-Sever et avis sur la réinstallation des services de la DRFIP dans le cadre de la phase 2 de la rénovation de la cité fin 2022 : projet de micro-zoning.

La présidente propose directement de passer au vote.

Ayant fait une visite de service, l'intersyndicale demande à ce que le rapport fasse l'objet d'une présentation aux membres du CHS-CT.

Après la présentation, les représentants du personnel émettent un avis majoritairement négatif (1 pour, 5 contre).

Car certes, l'installation dans les nouveaux locaux présente un avantage non négligeable : les bâtiments sont bien meilleurs avec une meilleure installation. La responsable en charge du micro-zoning a fait un énorme travail pour arriver à ce résultat.

Cependant, nous rappelons avoir demandé depuis le début un CHS-CT commun inter-administrations pour la cité, chose qui ne s'est jamais faite ; nous n'avons eu qu'une présentation tardive au CHS-CT, avec un dossier déjà bouclé, sans place pour la concertation. Il en résulte des faiblesses que nous avons détaillées : la présence de moquette, la non mise à disposition de poubelles, la taille des bureaux insuffisante, les dysfonctionnements des bâtiments (lumières autonomes, chauffage insuffisant parfois).

Une réflexion est menée pour revoir les conditions d'accueil de la médecine de prévention dans les locaux de la cité administrative notamment en terme d'espace et d'accès extérieur. A défaut, le service restera dans son espace actuel.

4. Points obligatoires : Examen des mentions inscrites au RST, analyse des accidents de service, des maladies professionnelles et des fiches de signalements (pour information).

Fiches de signalement :

Nous intervenons sur les fiches de signalements du service de la BSEN du Havre. La psychologue du travail a rendu un rapport sur le problème mais ce rapport n'a pas été transmis aux acteurs de prévention du CHS-CT.

Il le sera prochainement.

Nous revenons aussi sur une fiche de signalement de l'INSEE non transmise au CHSCT malgré notre demande suite à une intervention du médecin de prévention lors de la séance du 25 octobre 2021.

La Direction de l'INSEE répond avoir fourni cette fiche, le dysfonctionnement viendrait de l'absence de secrétariat du CHSCT à cette époque.

Accidents de travail :

Nous intervenons pour indiquer que les tableaux fournis par l'administration ne sont pas -exploitables.

Ce que demande l'intersyndicale : la date de l'accident, les circonstances, les conséquences et ce qu'a fait l'administration pour solutionner le problème.

Registre Santé et Sécurité au Travail :

L'Intersyndicale revient sur le problème récurrent du service de la BSEC et notamment suite au CHS-CT exceptionnel du 2 mars dernier relatif à un danger grave et imminent.

La présidente répond que le dossier suit son cours avec l'inspection du travail. Une visite d'un expert en sécurisation de site a été réalisée. Les membres du CHS-CT souhaitent avoir un compte rendu de cette visite. Ils auraient souhaité, tout comme les agents d'ailleurs avoir l'information que la venue de l'expert était prévue.

Plusieurs de ces conclusions valident les remarques remontés par les agent et les organisations syndicales ; à savoir qu'aucun agent ne doit se trouver à l'extérieur des bâtiments lors d'une saisie de stupéfiants. Dans ce cas, la marchandise doit être isolée à l'intérieur du bâtiment le plus sécurisé à savoir le tunnel du scanner; ce qui implique la fermeture du site.

L'Intersyndicale déplore l'absence du directeur des douanes du Havre alors que ce point est à l'ordre du jour. Nous ajoutons aussi que cela est d'autant plus déplorable que les fiches de signalement vues auparavant concernent également les douanes du Havre.

- Exercices évacuation incendie :

L'Intersyndicale intervient sur le sujet des exercices d'évacuation de la cité administrative et sur le cheminement de l'évacuation. Le rassemblement est sur le quai Jean Moulin, mais le chemin d'accès du fait des travaux est très restreint. La Direction a fait remonter les doléances à l'équipe projet.

Pour l'usage des sapines, lors de la visite des pompiers, il a été indiqué que la sapine était une évacuation accessoire et que l'évacuation restait par les marches de la DRFIP.

Aux douanes de Rouen, les exercices d'évacuation vont reprendre. Ils avaient été arrêtés en raison de la crise COVID.

Surprenant que les autres directions aient déjà repris les exercices depuis plusieurs mois....

Dans le cadre du télétravail, entraînant des absences de guide ou serre files, une réflexion est menée sur leur formation. Chaque agent serait acteur de la prévention incendie ou alarme SEVESO. Une formation collective serait mise en place.

A l'INSEE, les comptes rendus des deux exercices d'évacuation sont les mêmes et notamment les dysfonctionnements. Au cours des deux exercices, les portes coupe-feu ont été ouvertes pour évacuer ! Comme le dit la Direction de l'INSEE "on peut faire mieux". La présidente demande à ce que l'ISST rencontre sur ce sujet les Assistants de Prévention.

5. Point budget : compte rendu du GT financier du 28 février 2022.

Nous rejettons les dépenses de Gel Hydro Alcoolique, et les tests de présence de légionellose dans les canalisations. Pour nous le CHSCT n'a pas vocation à payer les dépenses d'entretien et de fonctionnement courant des administrations mais les dépenses d'urgence et d'impulsion.

Concernant les dépenses SEVESO des douanes de Rouen, l'intersyndicale propose un co-financement entre le CHSCT et la direction des douanes à hauteur de 50 %.

L'ensemble des autres actions proposées au financement du CHSCT a été accepté par l'intersyndicale.

Cependant, nous rappelons à la présidente que les membres du CHSCT n'émettent qu'un avis et qu'elle reste seule décisionnaire et responsable des actions qui doivent être engagées.

Attachées au fonctionnement des instances institutionnelles, nous souhaitons cependant qu'elle tienne compte de nos interventions.

6. Présentation de la Note d'Orientation Ministérielle (NOM) en santé, sécurité et conditions de travail pour l'année 2022.

Nous y remarquons la conception d'un Dispositif de Veille et de Soutien, comprenant Médecins du travail, Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail, Assistants des services Sociaux, Pôle ergonomie du Ministère. Ce dispositif ministériel est amené à être mobilisé dans le cadre des projets de restructuration, avec visites de sites, suivi des situations en partenariats avec les acteurs des directions, participations aux réunions, mise en place de suivis personnalisés.

Les restructurations sont donc bien identifiées par le ministère lui-même comme une cause majeure d'atteinte aux conditions de travail et à la santé des agents.

Comme nous l'indiquions dans notre liminaire, l'idée développée dans cette NOM de consolider et d'ancrer la culture de prévention. arrive paradoxalement au moment où la loi de transformation a acté la fin des CHS-CT !

7. Point sur la crise sanitaire.

Le médecin de prévention intervient pour indiquer que, dans le contexte de reprise forte des contaminations dans nos services, les administrations peuvent décider des consignes plus strictes que la note ministérielle – demander aux agents de porter des masques dans certains cas et de prendre des mesures dans le cadre de la restauration.

Pour la présidente, il y a déjà beaucoup de consignes diffusées au niveau national, elle n'entend donc pas y ajouter des contraintes supplémentaire, ni même la moindre recommandation !

8. Présentation des études ergonomiques sur l'accueil au CFP de Dieppe et de l'espace partagé de Cany-Barville.

Sur l'espace de Cany-Barville: l'ergonome du ministère est allée sur le site de Cany Barville pour construire l'espace partagé. Ce site concerne l'implantation de postes pour les collègues qui travailleront pour Dieppe ou pour Fécamp sur site mais aussi pour ceux que cela intéresserait dans un cadre pour large.

L'organisation de ce poste se fera de concert avec les agents. Une réunion se tiendra le 28 avril prochain.

Sur l'espace du CFP de Dieppe : L'ergonome intervient sur le site pour mener une réflexion sur l'accueil. Il se rendra sur site les 14 et 15 avril prochain avec de rendre ses préconisations.

9. Questions diverses.

DRFIP :

- L'intersyndicale demande un point sur le transfert du poste du PRS vers Grand-couronne. La DRFIP prend note.

- L'intersyndicale signale le cas d'une collègue présentant un cas de mésothéliome (cancer typique de l'amiante).

La DRFIP traite le dossier actuellement en lien avec la direction générale. La DRFIP a commencé son enquête.

Le médecin de prévention doit fournir un rapport dans les deux mois, un médecin expert peut être nommé avant la commission de réforme.

- Convention signée sur les risques chimiques liés au contrôle des conteneurs : la mise en application est repoussée au motif de la crise sanitaire. Une nouvelle fois, nous regrettons de ne pas avoir été consultés alors que notre CHSCT couvre le premier port de France pour les conteneurs !

- Les attestations de présence pour l'accident de Lubrizol ont toutes été faites. La DRFIP va cependant contrôler que les agents ont bien eu communication du versement de l'attestation dans leur dossier médical papier et que selon la demande actée en CHSCT les agents DRFiP sous le nuage ont tous été répertoriés et destinataires de l'attestation.

- Les trousse de pharmacie de la brigade de Dieppe ont du mal à être reconstituées. La Direction indique que le processus est long. Au besoin, l'Assistante de Prévention pourra le faire en urgence. Un ajout de crème solaire a déjà été demandé. et pris en compte.

Douanes :

- La formation sur la fouille des espaces confinés basée sur le volontariat pour les agents des douanes n'est pas encore validée par la Direction Générale. La question devra préalablement être présentée en CHSCT Ministériel, puis en CHSCT 76. Les agents ne doivent donc pas la mettre en pratique pour le moment. Par contre, les agents déjà formés doivent impérativement continuer à faire des exercices fictifs pour entretenir leur compétence.

- La direction n'ayant pas transmis les fiches de signalement du STA du Havre aux représentants du personnel, ce point sera abordé à l'occasion du prochain CHSCT qui doit se tenir avant l'été.

INSEE :

- Concernant le déménagement de l'INSEE rive gauche, l'assistant de prévention (seul présent l'après midi), n'a pas d'information.



Le 02/03/2022

LA SÉCURITÉ DES DOUANIERS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Ce jour s'est tenu au Havre un CHSCT exceptionnel, convoqué en urgence suite au signalement par un membre du CHSCT d'un danger grave et imminent concernant le site de la BSEC.

Le risque signalé est lié aux contrôles et aux saisies de grandes quantités de stupéfiants dans les conteneurs présentés à cette brigade et aux possibles interventions de trafiquants armés.

A l'issue des échanges, les représentants du personnel ont noté deux évolutions de la part de l'administration :

- La consigne de fermeture systématique du site en cas de découverte de stupéfiants
- La fourniture de cache-plaques pour les véhicules personnels lorsqu'ils sont stationnés sur le site

Ces évolutions demeurent cependant largement insuffisantes pour assurer une réelle sécurité des agents de ce site :

- Pour l'intersyndicale, le site du sycoscan, bien que sécurisé, n'est pas adapté à la saisie de plusieurs dizaines de tonnes de cocaïne par an.
- Par ailleurs, la gestion du site, vue et corrigée par le directeur régional des douanes du Havre, sans aucune concertation avec les agents, sous-estime les dangers encourus par les agents.
- Enfin, les consignes et les formations dispensées par l'administration pour les agents de la surveillance ne prennent pas en considération le risque (démonstré par les actes de violences commis sur les dockers) de rencontre d'individus fortement armés et prêts à tout.

Les représentants du personnel ont donc considéré en responsabilité que le danger grave et imminent persistait.

L'Inspection du Travail a été saisie et aura connaissance de cet avis du CHSCT.

Son rapport sera transmis à un juge qui tranchera ce désaccord avec l'administration.

